



LES FLUX FINANCIERS VERS LES POUVOIRS LOCAUX EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rapport 2020-2021



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Les flux financiers vers les pouvoirs locaux en Région de Bruxelles-Capitale (2020-2021)

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ayant pris acte du rapport sur les flux financiers vers les pouvoirs locaux en Région de Bruxelles-Capitale (2015-2019) et décidé que le rapport ferait l'objet d'une publication annuelle, BPL a effectué une mise à jour des chiffres pour les exercices 2020 et 2021.

Périmètre de l'analyse¹

Sources de financement

Les sources de financement retenues pour les flux présentés dans ce document correspondent, *mutatis mutandis*, à celles qui ont été prises en considération lors du premier rapport, à savoir les services du gouvernement et les organismes administratifs autonomes (OAA) suivants.

Services du gouvernement :

- le Service public régional de Bruxelles (SPRB) ;
- Bruxelles Urbanisme & Patrimoine (Urban.brussels).

Organismes administratifs autonomes (OAA) :

- Actiris (Office régional bruxellois de l'Emploi) ;
- l'Agence régionale pour la propreté (Bruxelles Propreté) ;
- Bruxelles Environnement ;
- Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS) ;
- Innoviris² ;
- Perspective.brussels (Bureau bruxellois de la planification) ;

Bénéficiaires

- les dix-neuf communes ;
- les dix-neuf CPAS ;
- les six zones de police bruxelloises³ ;
- quelques flux de soutien indirect aux pouvoirs locaux par le biais des ASBL Erap (École régionale d'administration publique), et Brulocalis ; ces flux sont gérés par BPL dans le cadre de la mission 10 du budget régional (« Soutien et accompagnement des pouvoirs locaux »).

¹ Le lecteur est invité à se référer à la liste des abréviations qui figure à la fin de ce document.

² Les données prises en considération concernent 2021. Pour 2020, un montant de 42.614 euros est mentionné dans Openbudgets.brussels mais n'est pas identifiable.

³ Pour plus d'informations sur les pouvoirs locaux dans leur ensemble, voir la rubrique « [Les pouvoirs locaux](#) » du site Internet de Bruxelles Pouvoirs locaux. Les zones de police bruxelloises, qui regroupent deux ou plusieurs communes, sont identifiées dans ce document à l'aide des numéros officiels (codes à quatre chiffres) qui leur sont attribués : 5339 (Bruxelles et Ixelles), 5340 (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe), 5341 (Anderlecht, Saint-Gilles et Forest), 5342 (Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem), 5343 (Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert) et 5344 (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Evere).

Période

Le présent document concerne la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Flux financiers pris en considération

L'arrêté du gouvernement du 16 décembre 2021 relatif au contrôle budgétaire, à l'établissement du budget, aux modifications du budget et au monitoring de l'exécution du budget de l'entité régionale qui précise et détaille la définition d'un subside et d'une dotation, n'étant pas encore entré en vigueur en 2020, le présent travail se fonde sur la définition des flux financiers pris en considération par le rapport précédent (2015-2019). Ils s'entendent donc comme un appui financier assuré par la Région, à destination des pouvoirs locaux, de manière directe, durant une période donnée. Notre attention portera plus particulièrement sur les subventions facultatives et organiques octroyées aux pouvoirs locaux.

Pour rappel, une subvention doit être comprise comme toute forme de soutien financier octroyé par l'entité régionale, pour une activité organisée par des tiers, qui sert l'intérêt public, quelle que soit la dénomination donnée au soutien, et quelle que soit la dénomination ou la nature de l'acte par lequel ce soutien est octroyé. Il s'agit donc d'une intervention des pouvoirs publics dans des matières considérées comme d'intérêt général.

Est considérée comme facultative :

toute subvention dont l'objet n'est pas fixé par une ordonnance ou une loi organique et dont le montant, le bénéficiaire et les conditions d'octroi ne sont pas fixés de manière ferme et définitive par cette ordonnance ou une loi organique ou par un arrêté organique réglementaire du gouvernement pris en exécution de ladite ordonnance ou loi et qui a comme base légale une disposition spéciale, qui en précise la nature, dans l'ordonnance contenant le budget général des dépenses.

Ce type de subvention peut être octroyé aux conditions fixées par le gouvernement.

Ces subventions sont octroyées dans la limite des crédits annuels autorisés par le pouvoir législatif et ne sont nullement obligatoires.

Est considérée comme subvention organique :

Toute subvention dont l'objet est fixé par une ordonnance ou loi organique et dont le montant, le bénéficiaire et les conditions d'octroi sont fixés de manière ferme et définitive par cette même ordonnance ou loi, ou par un arrêté organique réglementaire du gouvernement pris en exécution de ladite ordonnance ou loi. L'octroi de ces subventions n'est pas subordonné à l'existence d'un crédit budgétaire et les subventions ont un caractère obligatoire⁴.

Si la législation régionale ne fait état que de la notion de subvention, le terme de « dotation » est utilisé dans le cas de financement d'organismes régionaux organisé par une réglementation spécifique (ordonnance de création) qui en fixe les modalités.

⁴ Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (OOBCC) du 23 février 2006 ; arrêté du 13 juillet 2006 du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au contrôle administratif et budgétaire ainsi qu'à l'établissement du budget. - Dehoux M., *Subventions de la Région de Bruxelles-Capitale*, 2010, p. 55-57 et 61.

En outre, la Région est compétente pour « le financement général des communes », notion qui couvre « les modes de financement généralement quelconques en vertu desquels les communes [...] sont financées suivant des critères qui ne sont pas directement liés à une mission ou tâche spécifique ». Ces financements généraux sont organisés par des lois, des ordonnances et des arrêtés du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale⁵. Dans le cadre du présent rapport, en matière de financement général des communes, sont concernées la dotation générale aux communes (DGC) et la dotation dite « 46 bis » (en référence à l'article 46 bis de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises du 12 janvier 1989).

Flux financiers non analysés

Dans une optique de cohérence avec la première étude, les flux suivants n'ont pas fait l'objet d'une analyse dans ce document⁶ :

- Additionnels au précompte immobilier ;
- Additionnels à la taxe régionale sur les hébergements touristiques (City Tax)⁷ ;
- Prêts aux communes (Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC)⁸;
- Politique du stationnement.

Collecte et analyse des données

Collecte des données

Les données budgétaires des exercices 2020 et 2021 ont été extraites directement de la plateforme régionale *Openbudgets.brussels*⁹, tant pour les services du gouvernement¹⁰ que pour les OAA¹¹.

Il existe toutefois une asymétrie dans le traitement des données. En effet, certains montants issus d'*Openbudgets.brussels* ont été corrigés, soit parce que les chiffres fournis par certains OAA ne correspondaient pas à ceux d'*Openbudgets.brussels*¹², soit parce que des anomalies étaient flagrantes.

⁵ Voir l'article 6, § 1er, VIII, alinéa 1er, 9° et 10° de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (« La Région est compétente pour le financement de missions déterminées à remplir par les communes, mais uniquement lorsque ces missions se rapportent à des matières relevant de la compétence de la Région »).

⁶ Cf. *Les flux financiers vers les Pouvoirs locaux en Région de Bruxelles-Capitale (2015-2019)*, Focus n°7 - *Bruxelles Pouvoirs locaux*, SPRB – Bruxelles Pouvoirs locaux, Bruxelles, 2020, pp. 16-18.

⁷ Il faut toutefois souligner que la taxe a été suspendue lors de l'exercice 2020. Le mécanisme de compensation a donc été mis en place, chaque commune étant assurée de recevoir au minimum le montant de son « seuil historique » (26,8 millions). La différence entre le seuil historique garanti (26,8 millions d'euros) et le montant effectivement perçu doit être requalifiée en subside suivant l'avis de la Cour des Comptes (dans le cas où le montant effectivement perçu est inférieur au seuil historique, la différence de ces deux montants doit être requalifiée en subside).

⁸ Toutefois, afin de fournir une information la plus complète possible, les montants relatifs aux prêts d'assainissement et d'investissements octroyés par le FRBRTC sont disponibles en annexe 1.

⁹ [openbudgets.brussels : aperçu des subventions dans la région de Bruxelles-Capitale \(be.brussels\) : https://openbudgets.be.brussels/fr/data-table/table-2](https://openbudgets.brussels.be.brussels/fr/data-table/table-2)

¹⁰ Les chiffres relatifs aux services du gouvernement ont été téléchargés en avril 2023 pour les données de 2020 et en mai 2023 pour les données de 2021.

¹¹ Les chiffres relatifs aux OAA ont été téléchargés en mai 2023 pour les exercices 2020 et 2021.

¹² BPS pour ce qui concerne 2020 et Actiris pour 2020 et 2021. Les données de BPS pour 2020 ont également été complétées par des données issues de *Datastore.brussels* ([Données | datastore.brussels](#)).

Les données exportées ont été complétées par les numéros des centres financiers et des codes économiques afin de correspondre aux flux financiers comme définis *supra*.

En ce qui concerne les services du gouvernement, les codes économiques¹³ suivants ont été retenus :

- 43 21 : Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Contributions générales.
- 43 22 : Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Contributions spécifiques.
- 43 51 : Transferts de revenus aux autres administrations publiques locales - Zones de police.
- 43 52 : Transferts de revenus aux autres administrations publiques locales – CPAS.
- 63 21 : Transferts en capital aux administrations publiques locales - Aides à l'investissement aux communes.
- 63 22 : Transferts en capital aux administrations publiques locales - Autres transferts en capital aux communes.
- 63 51 : Transferts en capital aux administrations publiques locales - Zones de police.
- 63 52 : Transferts en capital aux administrations publiques locales – CPAS.

Les codes économiques 33 00 et 41 60 ont également été pris en considération au sein de la mission 10 du budget régional pour les flux de soutien indirect aux pouvoirs locaux (Brulocalis et Erap) gérés par BPL:

- 33 00 : Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages
- 41 60 : Transferts aux ASBL des administrations publiques
- 43 40 : Transferts de revenus aux ASBL des pouvoirs locaux.

Analyse des données

Dans la continuité du premier rapport, en se fondant sur les données disponibles, BPL a établi une « photographie » des masses budgétaires transférées de la Région vers les pouvoirs locaux lors des exercices 2020 et 2021¹⁴. Les données ont été agrégées sous forme de tableaux de synthèse déclinant par source de financement (services du gouvernement et organismes administratifs autonomes), au départ de données globales, la répartition des flux financiers entre bénéficiaires par type de pouvoir local (commune, CPAS et zone de police).

A titre indicatif, un ratio par habitant des communes bruxelloises a été effectué. Il se fonde sur les données de l'IBSA relatives à l'évolution de la population pour les années 2020 et 2021¹⁵. Il s'agit là d'une manière simple de comparer les montants des subsides mais l'indicateur comporte évidemment des limites. En effet, bien d'autres critères pourraient être choisis, par exemple, une comparaison en fonction des politiques publiques mises en place, des critères socio-économiques des entités, etc.

Comme dans le premier rapport, seuls les montants liquidés sont repris dans le présent document. Les flux de liquidations mentionnés dans la partie relative aux services du gouvernement suivent le rythme des liquidations et reprennent, le cas échéant, des soldes de l'année n - 1. Il n'est dès lors pas possible

¹³ SPF Stratégie et Appui, DG Budget et Evaluation de la Politique, *Base documentaire générale - Classification économique*, janvier 2020.

¹⁴ La plupart des informations relatives aux dispositifs financés peuvent être consultées dans la première édition du rapport.

¹⁵ Cf. IBSA [Évolution annuelle | IBSA](#), Tableau : [1.1 population evolution annuelle 20220926.xlsx \(live.com\)](#) , annexe 2.

d'avoir une vue complète des montants de certaines subventions de l'exercice 2021, la liquidation du solde de la subvention n'ayant pas été effectuée au 31 décembre 2021.

Il est à noter également que certains subsides de la mission 10 du budget régional gérés par BPL sont octroyés simultanément à plusieurs bénéficiaires (CPAS, hôpitaux publics¹⁶, associations Chapitre XII¹⁷, etc.), mais sont uniquement liquidés aux communes, qui doivent alors rétrocéder les quotes-parts à qui de droit.

Concernant plus particulièrement les CPAS, on soulignera le fait que la principale source de financement provient d'une dotation versée au Fonds spécial de l'aide sociale de la Commission communautaire commune (Cocom) *via* la mission 10 du budget régional gérée par BPL. La Cocom rétrocède directement les montants dus aux CPAS conformément à l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles Capitale et à la Commission communautaire commune fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017, promulguée le 27 juillet 2017¹⁸.

Pour les exercices 2020 et 2021, il s'agit des subventions suivantes :

Allocation de base	Libellé allocation de base	Avance	Solde	Bénéficiaires	Exercices concernés
10 004 27 05 4321	Dotation aux communes pour soutenir la revalorisation des bas salaires dans les pouvoirs locaux (niveaux D et E).	75%	N+1	communes, CPAS, associations chapitre XII, hôpitaux publics, Mont de piété	2020
		70% année N	30% année N		2021
10 004 27 06 4321	Dotation aux communes visant à financer partiellement l'augmentation barémique des agents locaux (tous les agents).	75%	N+1	communes, CPAS, associations chapitre XII, hôpitaux publics, Mont de piété	2020
		70% année N	30% année N		2021
10 004 27 07 4321	Dotation visant à financer partiellement l'augmentation barémique des agents de niveau C des pouvoirs locaux.	75%	N+1	communes, CPAS, associations chapitre XII, hôpitaux publics, Mont de piété	2020
		70% année N	30% année N		2021

¹⁶ Hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge.

¹⁷ Associations formées conformément aux dispositions du chapitre XII de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale dont le conseil d'administration est constitué de CPAS.

¹⁸ La clef de répartition est identique à celle appliquée dans le cadre de la dotation générale aux communes.

	Soutien aux communes : accords sectoriels. Prime à la statutarisation.	néant	100%	communes et CPAS	2020 2021
10 004 27 08 4322	Soutien aux communes : accords sectoriels. Dotation de 15 000 000 euros payable sous la forme d'une prime unique d'un « montant brut travailleur » au personnel des pouvoirs locaux.	néant	100%	communes, CPAS, associations chapitre XII (non hospitalières), Mont de piété	2020
	Soutien aux communes : accords sectoriels. Revalorisation de la fonction publique locale et plus particulièrement le personnel des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge.	néant	100%	hôpitaux publics	2020 2021
10 004 27 13 4322	Dotation de fonctionnement aux communes dans le cadre de l'accord sectoriel 2021/01 relatif à la revalorisation salariale des agents des communes, CPAS, chapitres XII non hospitaliers et Mont-de-Piété.	néant	100%	communes, CPAS, associations chapitre XII (non hospitalières), Mont de piété	2021
10 005 27 04 4321	Subventions de fonctionnement spéciales aux communes (subvention spéciale aux hôpitaux).	90%	10% N+1	hôpitaux publics	2020 2021
10 005 27 15 4321	Soutien aux communes dans le cadre de l'accompagnement de publics spécifiques (ateliers pédagogiques).	90%	N+1	CPAS	2020 2021
10 005 27 07 4321	Subventions de fonctionnement aux communes en vue de promouvoir la diversité au sein des administrations communales.	néant	100%	communes et ASBL communales	2020 2021
10 005 27 17 4322	Subside pour favoriser la mobilité douce des agents communaux et des agents des CPAS (frais de déplacement).	néant	100%	communes et CPAS	2020 2021
10 005 27 22 4322	Subventions de fonctionnement aux communes destinées à pallier la fin du dispositif de subvention d'Actiris pour des agents contractuels subventionnés (ACS) au sein des pouvoirs locaux.	néant	100%	communes et CPAS	2021

Ces flux financiers étant versés sur les comptes bancaires des communes, le parti a été pris de désigner les communes comme seules bénéficiaires de ces dépenses.

Masses budgétaires régionales

Les masses budgétaires régionales sont présentées ici dans leur globalité, comme somme des masses budgétaires en provenance des services du gouvernement — SPRB et Urban.brussels — et des OAA, relatives aux liquidations des subventions octroyées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021 aux dix-neuf communes, aux dix-neuf CPAS et aux six zones de police, ainsi que le soutien indirect accordé aux pouvoirs locaux *via* l'Erap, et Brulocalis.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés à la lecture des tableaux présentés ci-dessous :

- Le total des flux liquidés en faveur des pouvoirs locaux par les services du gouvernement et les organismes administratifs autonomes s'élève à 775.293.898,77 euros en 2020 et en 2021, à 842.153.280,56 euros.
- Pour les deux exercices concernés, la grande majorité des flux financiers proviennent du SPRB, essentiellement de BPL. Les autres sources prédominantes de financement régional sont Urban.brussels, Actiris et Bruxelles Prévention & Sécurité.
- Les communes sont les destinataires principaux des aides régionales. Il ne faut toutefois pas oublier les cas où les communes sont tenues de rétrocéder certains subsides à d'autres bénéficiaires comme les CPAS, les hôpitaux publics, les associations Chapitre XII, etc.
- La répartition entre les bénéficiaires reste assez stable entre les exercices 2019 et 2020. Même si on observe une augmentation générale du flux en 2021. En valeur absolue, parmi les communes, Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht reçoivent la plus grande part des flux financiers de la Région vers les pouvoirs locaux.
- En valeur absolue, pour ce qui est des CPAS, les bénéficiaires les plus importants sont ceux d'Anderlecht, de Bruxelles et de Schaerbeek.
- En tenant compte des limites de l'indicateur, si l'on compare le montant des subventions par habitant, l'on constate qu'en 2020 c'est la commune de Saint-Josse-Ten-Noode qui reçoit le montant par habitant le plus important. Suivent la commune de Saint-Gilles, la ville de Bruxelles et la commune de Molenbeek-Saint-Jean. En 2021, on retrouve: Saint-Josse-Ten-Noode, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean et Forest.
- Dans le cas des CPAS, les montants des subventions par habitant les plus importants reviennent aux CPAS de Saint-Josse-Ten-Noode, de Forest, et de Bruxelles pour l'exercice 2020. Pour l'exercice 2021, les montants des subventions par habitant les plus importants reviennent aux CPAS de Saint-Gilles, de Saint-Josse-Ten-Noode, de Bruxelles et de Forest.
- La zone de police 5339, en raison de ses missions, bénéficie de plus d'un tiers des subventions octroyées aux zones de police en 2020 et de presque de la moitié des subventions octroyées aux zones de police en 2021.

Masses globales

Services du gouvernement	Total liquidé 2020 (EUR)	Total liquidé 2021 (EUR)
BEE	1.009.049,00	1.389.808,00
BFB	1.432.215,00	1.399.971,00
BRU INT	2.050.742,00	7.398.723,00
BL	487.369,00	4.103.804,00
BM	6.877.441,00	14.623.283,00
BPL	560.354.845,00	621.470.414,00
BRU SYN	1.573.232,00	900.342,00
Sous-totaux SPRB	573.784.893,00	651.286.345,00
Urban.brussels	46.830.686,00	52.479.813,00
Sous-totaux Services du gouvernement	620.615.579,00	703.766.158,00

OAA	Total liquidé 2020 (EUR)	Total liquidé 2021 (EUR)
Actiris	85.792.979,37	68.881.594,56
ARP-GAN Bruxelles Propreté	8.782.000,00	9.025.955,00
Bruxelles Environnement	2.886.107,00	3.344.753,00
BPS	48.319.034,40	47.587.419,00
Innoviris	-	681.456,00
Perspective	8.898.199,00	8.865.945,00
Sous-totaux OAA	154.678.319,77	138.387.122,56

TOTAL Masses budgétaires régionales globales	775.293.898,77	842.153.280,56
---	----------------	----------------

Répartitions par bénéficiaire

Source de financement	Montants liquidés (EUR)				
	Communes	CPAS	Zones de police	Soutien indirect	Totaux

2020					
SPRB	566.507.747,00	2.470.559,00	1.607.837,00	3.198.750,00	573.784.893,00
Urban.brussels	46.095.682,00	735.004,00	-	-	46.830.686,00
OAA	82.839.630,37	50.838.690,00	20.999.999,40	-	154.678.320,00
Totaux	695.443.059,37	54.044.253,00	22.607.836,40	3.198.750,00	775.293.899,00

2021					
SPRB	641.129.710,00	4.955.284,00	2.022.627,00	3.178.724,00	651.286.345,00
Urban.brussels	49.684.729,00	2.795.084,00	-	-	52.479.813,00
OAA	64.622.973,84	57.057.737,72	16.706.411,00	-	138.387.123,00
Totaux	755.437.412,84	64.808.105,72	18.729.038,00	3.178.724,00	842.153.281,00

Communes

Bénéficiaires	Montants liquidés (EUR)							
	2020				2021			
Communes	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX	Ratio par habitant 2020 (EUR)	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	65.646.798,00	8.079.209,34	73.726.007,34	609,88	72.837.737,00	6.027.898,97	78.865.635,97	646,82
Commune d'Auderghem	5.734.802,00	2.214.559,41	7.949.361,41	231,06	7.420.330,00	1.504.521,06	8.924.851,06	257,03
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	8.142.482,00	1.943.732,33	10.086.214,33	395,51	9.907.740,00	1.547.021,96	11.454.761,96	450,25
Ville de Bruxelles	130.833.219,00	12.742.385,14	143.575.604,14	775,65	132.125.438,00	9.766.692,68	141.892.130,68	759,12
Commune d'Etterbeek	23.592.121,00	3.616.475,50	27.208.596,50	561,31	24.920.569,00	2.798.565,26	27.719.134,26	573,53
Commune d'Evere	15.584.084,00	2.646.194,28	18.230.278,28	427,38	18.238.540,00	1.849.945,00	20.088.485,00	466,51
Commune de Forest	32.897.468,00	3.421.970,57	36.319.438,57	641,90	39.797.232,00	4.207.751,01	44.004.983,01	781,88
Commune de Ganshoren	9.493.799,00	1.655.721,95	11.149.520,95	441,85	11.399.382,00	1.308.978,04	12.708.360,04	504,52
Commune d'Ixelles	36.080.195,00	4.978.633,82	41.058.828,82	468,54	43.522.449,00	2.908.790,63	46.431.239,63	530,72
Commune de Jette	22.939.385,00	2.848.945,44	25.788.330,44	489,08	25.401.861,00	3.458.527,96	28.860.388,96	546,04
Commune de Koekelberg	12.152.976,00	2.871.261,57	15.024.237,57	684,19	14.612.912,00	2.318.546,96	16.931.458,96	774,08
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	66.641.609,00	6.419.838,46	73.061.447,46	745,68	77.143.735,00	7.791.609,92	84.935.344,92	865,70
Commune de Saint-Gilles	41.603.925,00	5.097.043,61	46.700.968,61	940,07	45.135.717,00	4.018.478,65	49.154.195,65	999,15
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	25.770.207,00	4.585.135,87	30.355.342,87	1.103,95	28.047.281,00	3.436.150,24	31.483.431,24	1.160,72
Commune de Schaerbeek	75.175.789,00	9.640.584,74	84.816.373,74	638,68	90.370.073,00	4.719.692,12	95.089.765,12	723,39
Commune d'Uccle	15.163.119,00	3.000.981,05	18.164.100,05	216,29	20.299.018,00	1.810.790,00	22.109.808,00	260,81
Commune de Watermael-Boitsfort	5.840.882,00	1.815.740,18	7.656.622,18	302,25	7.133.214,00	1.486.073,04	8.619.287,04	341,75
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	11.572.428,00	2.736.142,42	14.308.570,42	247,93	14.261.410,00	1.708.607,34	15.970.017,34	275,30
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	7.738.141,00	2.525.074,69	10.263.215,69	243,67	8.239.801,00	1.954.333,00	10.194.134,00	242,74
TOTAUX	612.603.429,00	82.839.630,37	695.443.059,37	570,85	690.814.439,00	64.622.973,84	755.437.412,84	619,23

CPAS

Bénéficiaires	Montants liquidés (EUR)							
	2020				2021			
CPAS	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX	Ratio par habitant 2020 (EUR)	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX	Ratio par habitant 2021 (EUR)
CPAS d'Anderlecht	174.078,00	5.549.832,08	5.723.910,08	47,35	305.262,00	5.481.522,03	5.786.784,03	47,46
CPAS d'Auderghem	27.903,00	835.812,26	863.715,26	25,11	37.041,00	711.944,91	748.985,91	21,57
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	33.997,00	1.035.371,54	1.069.368,54	41,93	279.997,00	637.798,51	917.795,51	36,08
CPAS de Bruxelles	1.120.076,00	11.245.887,25	12.365.963,25	66,81	3.455.052,00	15.044.193,60	18.499.245,60	98,97
CPAS d'Etterbeek	73.132,00	2.150.566,61	2.223.698,61	45,87	220.851,00	1.394.663,45	1.615.514,45	33,43
CPAS d'Evere	69.555,00	766.424,64	835.979,64	19,60	60.837,00	1.110.992,52	1.171.829,52	27,21
CPAS de Forest	103.456,00	3.903.063,51	4.006.519,51	70,81	115.997,00	4.361.687,80	4.477.684,80	79,56
CPAS de Ganshoren	39.086,00	482.264,24	521.350,24	20,66	48.310,00	459.240,12	507.550,12	20,15
CPAS d'Ixelles	209.354,00	2.550.404,19	2.759.758,19	31,49	118.465,00	1.646.574,26	1.765.039,26	20,17
CPAS de Jette	97.938,00	2.315.465,68	2.413.403,68	45,77	106.651,00	2.668.661,96	2.775.312,96	52,51
CPAS de Koekelberg	49.081,00	779.898,82	828.979,82	37,75	34.659,00	1.035.133,09	1.069.792,09	48,91
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	239.572,00	4.851.379,60	5.090.951,60	51,96	291.933,00	4.462.030,30	4.753.963,30	48,45
CPAS de Saint-Gilles	267.195,00	2.792.969,87	3.060.164,87	61,60	1.920.286,00	3.399.939,72	5.320.225,72	108,14
CPAS de Saint-Josse-ten-Noode	70.527,00	2.115.275,56	2.185.802,56	79,49	82.636,00	2.617.629,56	2.700.265,56	99,55
CPAS de Schaerbeek	395.866,00	4.986.543,33	5.382.409,33	40,53	362.650,00	7.652.089,67	8.014.739,67	60,97
CPAS d'Uccle	95.888,00	2.103.701,74	2.199.589,74	26,19	104.591,00	2.153.623,70	2.258.214,70	26,64
CPAS de Watermael-Boitsfort	55.636,00	711.480,84	767.116,84	30,28	89.539,00	454.844,49	544.383,49	21,58
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	49.220,00	818.983,72	868.203,72	15,04	46.435,00	615.539,60	661.974,60	11,41
CPAS de Woluwe-Saint-Pierre	34.003,00	843.364,52	877.367,52	20,83	69.176,00	1.149.628,43	1.218.804,43	29,02
TOTAL	3.205.563,00	50.838.690,00	54.044.253,00	44,36	7.750.368,00	57.057.737,72	64.808.105,72	53,12

Zones de police

Bénéficiaires	Montants liquidés (EUR)					
	2020			2021		
Zones de police	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX
5339 (Bruxelles et Ixelles)	389.517,00	7.357.900,80	7.747.417,80	589.104,00	8.689.330,00	9.278.434,00
5340 (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe)	292.296,00	3.185.065,80	3.477.361,80	340.367,00	2.123.377,00	2.463.744,00
5341 (Anderlecht, Saint-Gilles et Forest)	171.428,00	3.244.408,20	3.415.836,20	200.000,00	2.162.939,00	2.362.939,00
5342 (Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem)	268.885,00	1.902.148,20	2.171.033,20	349.039,00	1.268.099,00	1.617.138,00
5343 (Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert)	218.402,00	1.950.921,00	2.169.323,00	227.318,00	222.962,00	450.280,00
5344 (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Evere)	267.309,00	3.359.555,40	3.626.864,40	316.799,00	2.239.704,00	2.556.503,00
TOTAL	1.607.837,00	20.999.999,40	22.607.836,40	2.022.627,00	16.706.411,00	18.729.038,00

Soutien indirect

Bénéficiaires	Montants liquidés (EUR)					
	2020			2021		
Soutien indirect	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX	SPRB Urban.brussels	OAA	TOTAUX
Brulocalis	225.000,00	-	225.000,00	205.250,00	-	205.250,00
Erap	2.973.750,00	-	2.973.750,00	2.973.474,00	-	2.973.474,00
TOTAL	3.198.750,00	-	3.198.750,00	3.178.724,00	-	3.178.724,00

Masses budgétaires gérées par les services du gouvernement

Ces masses budgétaires correspondent aux liquidations des subventions octroyées aux pouvoirs locaux par le SPRB et Urban.brussels.

Pour rappel, les montants liquidés par les services du gouvernement durant les exercices 2020 et 2021 se répartissent comme suit :

Services du gouvernement		Total liquidé 2020 (EUR)	Total liquidé 2021 (EUR)
SPRB	BEE	1.009.049,00	1.389.808,00
	BFB	1.432.215,00	1.399.971,00
	BRU INT	2.050.742,00	7.398.723,00
	BL	487.369,00	4.103.804,00
	BM	6.877.441,00	14.623.283,00
	BPL	560.354.845,00	621.470.414,00
	BRU SYN	1.573.232,00	900.342,00
	Sous-total SPRB	573.784.893,00	651.286.345,00
Urban.brussels	46.830.686,00	52.479.813,00	
TOTAL Services du gouvernement	620.615.579,00	703.766.158,00	

Plusieurs constats peuvent être dressés à la lecture des données exposées ci-dessous.

Le total des flux liquidés en faveur des pouvoirs locaux par les services du gouvernement s'élève à 620.615.579 euros en 2020 et en 2021, à 703.766.158 euros.

- La plupart des subventions sont octroyées aux pouvoirs locaux par BPL (90% des flux octroyés par les services du gouvernement).
- Parmi les dépenses les plus importantes de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, on retrouve les flux suivants :
 - la dotation générale aux communes, qui représente pratiquement 50 % des flux des services du gouvernement vers les pouvoirs locaux ;
 - la dotation de fonctionnement aux communes visant à les associer au développement économique ;
 - la dotation aux communes en exécution de l'article 46 bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises ;
 - les trois subventions visant à soutenir la revalorisation salariale des agents des pouvoirs locaux ;
 - les subventions liées aux primes de revalorisations du personnel des pouvoirs locaux (prime unique) et des hôpitaux ;
 - la subvention de fonctionnement spécifique aux communes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 ;
 - les subventions d'investissement aux communes pour les contrats de quartiers ;

- S'ajoutent pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :
 - la subvention destinée à pallier la fin du dispositif des agents contractuels subventionnés au sein des pouvoirs locaux ;
 - la dotation relative à la mise en œuvre du protocole d'accord 2021/01 relatif à la revalorisation salariale des agents des pouvoirs locaux.

- Pour les deux exercices concernés, les communes sont les principales bénéficiaires des flux financiers adressés aux pouvoirs locaux (sans oublier toutefois les cas de rétrocession de certains subsides à d'autres bénéficiaires, comme les CPAS, les hôpitaux publics, les associations Chapitre XII, etc.).

- En valeur absolue, parmi les communes bénéficiaires, la ville de Bruxelles et les communes de Schaerbeek, de Molenbeek-Saint-Jean et d'Anderlecht obtiennent la plus grande part des flux financiers en 2020 et 2021.

- En valeur absolue, en ce qui concerne les CPAS, ce sont ceux de Bruxelles, de Schaerbeek et de Saint-Gilles qui reçoivent une proportion plus importante des flux financiers de la Région en 2020. En 2021, on retrouve les CPAS de Bruxelles, de Saint-Gilles et de Schaerbeek.

- En gardant à l'esprit les limites de l'indicateur, si l'on compare le montant des subventions par habitant, l'on constate qu'en 2020, c'est la commune de Saint-Josse-Ten-Noode qui reçoit le montant par habitant le plus important. Suivent la commune de Saint-Gilles, la ville de Bruxelles et la commune de Molenbeek-Saint-Jean. En 2021, on retrouve les mêmes communes : Saint-Josse-Ten-Noode, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean et la ville de Bruxelles.

- Dans le cas des CPAS, les montants des subventions par habitant les plus importants reviennent aux CPAS de la ville de Bruxelles et de Saint-Gilles tant pour l'exercice 2020 que pour celui de 2021.

De la comparaison du montant total des flux octroyés pour l'exercice 2020 par les services du gouvernement (620.615.579 euros) et du montant de l'exercice 2019 (569.652.128,33 euros), découle une augmentation du flux de 50.963.451 euros soit une croissance de 8,9%.

Les principales explications de cette hausse sont liées à :

- des phénomènes ponctuels ou à l'origine de subsides récurrents pour les exercices à venir.
Par exemple :
 - l'octroi d'une prime unique de revalorisation salariale d'un montant de 500 euros par agent à la fin de l'exercice 2020 pour un montant total de 15 millions d'euros en faveur des pouvoirs locaux ;
 - l'octroi d'un montant de 7,9 millions d'euros destiné à revaloriser la fonction publique locale et plus particulièrement le personnel des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge. Le montant est octroyé aux hôpitaux publics *via* les communes.

- des phénomènes à corriger. Par exemple :
 - la suspension de la taxe régionale sur les hébergements touristiques (City tax) en 2020 et la qualification directe du montant du « seuil historique garanti » (26,8 millions d’euros) en subside¹⁹.
 - des phénomènes de type structurels. Par exemple, les indexations de certains subsides et dotations.

Entre les exercices 2020 (620.615.579 euros) et 2021 (703.766.158 euros), l’on observe une croissance de 13,4 %.

Les principales explications de cette hausse sont liées à :

- des phénomènes ponctuels ou à l’origine de subsides récurrents pour les exercices à venir. Par exemple :
 - la dotation relative à mise en œuvre du nouveau protocole d’accord 2021/01 concernant la revalorisation salariale des agents des pouvoirs locaux selon la courbe de croissance prévue par le gouvernement²⁰.
 - la dotation destinée à pallier la réforme du dispositif des agents contractuels subventionnés au sein des pouvoirs locaux.
 - Le transfert de la politique d’Actiris vers BPL donne lieu à un mécanisme budgétaire prenant la forme de vases communicants. On constate une diminution d’environ 29 millions de l’allocation de base d’Actiris concernant les primes ACS pouvoirs locaux et une augmentation d’environ 42 millions d’euros de BPL vers les pouvoirs locaux. La différence s’explique par une diminution d’environ 13 millions de l’allocation de base d’Actiris relative aux réductions ONSS qui s’effectuaient directement via un prélèvement du Fédéral dans sa dotation vers la Région de Bruxelles-Capital.
- des phénomènes de type structurels. Par exemple, les indexations de certains subsides et dotations.

¹⁹ Les communes sont assurées de recevoir au minimum le montant de leur « seuil historique ». Cf. Les flux financiers non analysés, p. 3 et *Les flux financiers vers les Pouvoirs locaux en Région de Bruxelles-Capitale (2015-2019)*, Focus n°7 - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPRB – Bruxelles Pouvoirs locaux, Bruxelles, 2020, pp. 16-17. Le flux existait déjà en 2019 mais n’était pas qualifié directement en subvention puisque la taxe n’était pas suspendue. Les additionnels perçus par les communes étaient liés à la fiscalité et la différence entre le « seuil garanti » et les montants taxés doit être requalifiée en subvention. Une disposition du manteau du budget autorise le Ministre du Budget à verser ce montant à titre d’avance. Cf. article 26 de l’ordonnance budgétaire 2019 http://finances-budget.brussels/docparl_sprb_gob杜2019_ini_manteaux-et-totaux-lr-6pdf.

²⁰ Courbe de croissance :

2021	2022	2023	2024	2025
22,5 millions	33,8 millions	45 millions	56,3 millions	Reconduction 56,3 millions

Répartitions globales par bénéficiaire

Source de financement	Montants liquidés (EUR)				
	Communes	CPAS	Zones de police	Soutien indirect	Totaux

2020					
SPRB	566.507.747,00	2.470.559,00	1.607.837,00	3.198.750,00	573.784.893,00
Urban.brussels	46.095.682,00	735.004,00	-	-	46.830.686,00
Totaux	612.603.429,00	3.205.563,00	1.607.837,00	3.198.750,00	620.615.579,00

2021					
SPRB	641.129.710,00	4.955.284,00	2.022.627,00	3.178.724,00	651.286.345,00
Urban.brussels	49.684.729,00	2.795.084,00	-	-	52.479.813,00
Totaux	690.814.439,00	7.750.368,00	2.022.627,00	3.178.724,00	703.766.158,00

Communes

Source de financement: Services du gouvernement				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	65.646.798,00	543,04	72.837.737,00	597,38
Commune d'Auderghem	5.734.802,00	166,69	7.420.330,00	213,70
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	8.142.482,00	319,29	9.907.740,00	389,44
Ville de Bruxelles	130.833.219,00	706,81	132.125.438,00	706,87
Commune d'Etterbeek	23.592.121,00	486,71	24.920.569,00	515,62
Commune d'Evere	15.584.084,00	365,34	18.238.540,00	423,55
Commune de Forest	32.897.468,00	581,42	39.797.232,00	707,12
Commune de Ganshoren	9.493.799,00	376,23	11.399.382,00	452,55
Commune d'Ixelles	36.080.195,00	411,72	43.522.449,00	497,47
Commune de Jette	22.939.385,00	435,05	25.401.861,00	480,60
Commune de Koekelberg	12.152.976,00	553,44	14.612.912,00	668,08
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	66.641.609,00	680,16	77.143.735,00	786,28
Commune de Saint-Gilles	41.603.925,00	837,47	45.135.717,00	917,47
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	25.770.207,00	937,20	28.047.281,00	1.034,04
Commune de Schaerbeek	75.175.789,00	566,09	90.370.073,00	687,48
Commune d'Uccle	15.163.119,00	180,56	20.299.018,00	239,45
Commune de Watermael-Boitsfort	5.840.882,00	230,57	7.133.214,00	282,83
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	11.572.428,00	200,52	14.261.410,00	245,84
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	7.738.141,00	183,72	8.239.801,00	196,20
TOTAL	612.603.429,00	502,85	690.814.439,00	566,26

CPAS

Source de financement: Services du gouvernement				
Bénéficiaires: CPAS	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
CPAS d'Anderlecht	174.078,00	1,44	305.262,00	2,50
CPAS d'Auderghem	27.903,00	0,81	37.041,00	1,07
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	33.997,00	1,33	279.997,00	11,01
CPAS de Bruxelles	1.120.076,00	6,05	3.455.052,00	18,48
CPAS d'Etterbeek	73.132,00	1,51	220.851,00	4,57
CPAS d'Evere	69.555,00	1,63	60.837,00	1,41
CPAS de Forest	103.456,00	1,83	115.997,00	2,06
CPAS de Ganshoren	39.086,00	1,55	48.310,00	1,92
CPAS d'Ixelles	209.354,00	2,39	118.465,00	1,35
CPAS de Jette	97.938,00	1,86	106.651,00	2,02
CPAS de Koekelberg	49.081,00	2,24	34.659,00	1,58
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	239.572,00	2,45	291.933,00	2,98
CPAS de Saint-Gilles	267.195,00	5,38	1.920.286,00	39,03
CPAS de Saint-Josse-ten-Noode	70.527,00	2,56	82.636,00	3,05
CPAS de Schaerbeek	395.866,00	2,98	362.650,00	2,76
CPAS d'Uccle	95.888,00	1,14	104.591,00	1,23
CPAS de Watermael-Boitsfort	55.636,00	2,20	89.539,00	3,55
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	49.220,00	0,85	46.435,00	0,80
CPAS de Woluwe-Saint-Pierre	34.003,00	0,81	69.176,00	1,65
TOTAL	3.205.563,00	2,63	7.750.368,00	6,35

Zones de police

Source de financement: Services du gouvernement		
Bénéficiaires: Zones de police	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
5339 (Bruxelles et Ixelles)	389.517,00	589.104,00
5340 (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe)	292.296,00	340.367,00
5341 (Anderlecht, Saint-Gilles et Forest)	171.428,00	200.000,00
5342 (Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem)	268.885,00	349.039,00
5343 (Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert)	218.402,00	227.318,00
5344 (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Evere)	267.309,00	316.799,00
TOTAL	1.607.837,00	2.022.627,00

Soutien indirect

Source de financement: Services du gouvernement		
Bénéficiaires: Soutien indirect	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Brulocalis	225.000,00	205.250,00
Erap	2.973.750,00	2.973.474,00
TOTAL	3.198.750,00	3.178.724,00

Masses budgétaires gérées par le Service public régional de Bruxelles

Les données reprises ci-dessous permettent de faire ressortir des constats assez similaires à ceux qui ont été établis pour l'ensemble des services du gouvernement.

Les budgets totaux 2020 (environ 573,7 millions d'euros) et 2021 (environ 651,2 millions d'euros) ont été liquidés selon la logique budgétaire présentée ci-dessous.

Service public régional de Bruxelles					
Adm in	Centre financier	Compte budgétaire	Allocation de base	Montant total par AB 2020 (EUR)	Montant total par AB 2021 (EUR)
BEE	160032702	4352	Subventions de fonctionnement aux CPAS dans le cadre de l'art. 60 §7 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale	772.200,00	100.050,00
BEE	160032703	4352	Subventions de fonctionnement réglementées aux CPAS liées à l'ordonnance concernant l'économie sociale	-	395.600,00
BEE	160032704	4352	Subventions de fonctionnement aux CPAS pour renforcer et encadrer la mise à l'emploi, conformément à l'article 60, §7 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	236.849,00	894.158,00
			Sous-Total BEE	1.009.049,00	1.389.808,00
BFB	060035518	4322	Annulation du remboursement des transferts de revenus spécifiques en provenance des communes	32.209,00	-
BFB	150032701	4352	Subventions de fonctionnement aux CPAS en vue de remplir leurs obligations de service public	1.300.006,00	1.299.971,00
BFB	150092801	6321	Primes à l'investissement aux communes pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie	100.000,00	100.000,00
			Sous-Total BFB	1.432.215,00	1.399.971,00

BRU INT	030042701	4322	Subventions de fonctionnement aux communes dans le cadre du programme FEDER 2014-2020	392.102,00	351.100,00
BRU INT	030042702	4352	Subventions de fonctionnement aux CPAS dans le cadre du programme FEDER 2014-2020	37.512,00	-
BRU INT	030042801	6321	Subventions d'investissement aux communes dans le cadre du programme FEDER 2014-2020	29.345,00	517.029,00
BRU INT	030042802	6352	Subventions d'investissement aux CPAS dans le cadre du programme FEDER 2014-2020	91.783,00	30.594,00
BRU INT	290022801	6321	Subventions de projet facultatives (investissement) à la Ville de Bruxelles pour le Belgian Beer Project	1.500.000,00	6.500.000,00
			Sous-Total BRU INT	2.050.742,00	7.398.723,00
BL	200022701	4322	Subventions aux communes pour les chèques taxi	6.610,00	-
BL	250022701	4322	Subventions de fonctionnement aux communes pour l'information et l'accompagnement en matière d'aide au logement	206.134,00	124.000,00
BL	250032702	4322	Reversements aux communes de 85% des amendes administratives perçues au courant de l'année N-1 dans le cadre de l'application du Code du Logement en matière de logements inoccupés et à affecter aux fonds droit de gestion publique (BFB 16)	266.671,00	124.226,00
BL	250032801	6321	Subventions d'investissement aux communes pour le développement de leur politique en matière de logement	7.954,00	-
BL	250082802	6321	Subventions d'investissement aux communes pour des dépenses relatives à la politique du logement	-	1.620.667,00
BL	250082803	6352	Subventions d'investissement aux CPAS pour des dépenses relatives à la politique du logement	-	2.234.911,00
			Sous-total BL	487.369,00	4.103.804,00
BM	170012702	4351	Subventions de fonctionnement aux zones de police dans le cadre de la politique de la mobilité stratégique	-	11.513,00
BM	170022701	4322	Subventions de fonctionnement facultatives aux communes travaillant dans le domaine de la mobilité des personnes et de l'aménagement de l'espace public	811.242,00	887.081,00
BM	170072701	4351	Transferts de revenus aux zones de police pour le traitement des amendes relatives aux infractions en matière de sécurité routière	324.542,00	182.541,00
BM	170072801	6321	Subventions d'investissement aux communes dans le cadre de la sécurité routière	2.387.587,00	3.452.925,00

BM	170072802	6351	Subventions d'investissement aux zones de police dans le cadre de la sécurité routière	1.283.295,00	1.828.573,00
BM	190022801	6321	Subventions d'investissement aux communes pour les travaux effectués dans le cadre de projets d'infrastructure	1.643.377,00	8.053.060,00
BM	190022802	6321	Subventions d'investissement aux communes pour des parkings vélo dans le cadre du plan de relance pour la crise sanitaire COVID-19	427.398,00	24.719,00
BM	200022701	4322	Subventions aux communes pour les chèques taxi	-	182.871,00
Sous-Total BM				6.877.441,00	14.623.283,00
BPL	50022701	4321	Subventions de projet (fonctionnement) aux communes en matière de politique de l'égalité des chances	86.507,00	121.983,00
BPL	050022801	6321	Subventions d'investissement aux communes en rapport avec la politique de l'égalité des chances	-	20.880,00
BPL	100012701	4340	Subventions de fonctionnement à l'a.s.b.l. Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale relatives au support de la politique générale dans le cadre des pouvoirs locaux	-	112.500,00
BPL	100013401	3300	Subventions de fonctionnement aux associations privées relatives au support de la politique générale dans le cadre des pouvoirs locaux	225.000,00	92.750,00
BPL	100031501	4160	Subvention de fonctionnement à l'asbl Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP) pour la formation du personnel des pouvoirs locaux	2.973.750,00	2.973.474,00
BPL	100042701	4321	Dotation générale aux communes	358.335.233,00	363.647.988,00
BPL	100042702	4321	Dotation aux communes en exécution de l'article 46 bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises	37.372.003,00	43.169.165,00
BPL	100042705	4321	Dotation aux communes visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents des niveaux D et E des pouvoirs locaux (accord sectoriel 2005/2006)	9.477.646,00	9.623.275,00
BPL	100042706	4321	Dotation aux communes visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents des pouvoirs locaux (accord sectoriel 2000/2001)	19.076.653,00	19.300.350,00
BPL	100042707	4321	Dotation aux communes visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents de niveau C des pouvoirs locaux (accord sectoriel 2007/2008)	7.396.743,00	7.431.911,00

BPL	100042708	4322	Soutien aux communes : accords sectoriels	25.258.371,00	10.464.000,00
BPL	100042713	4322	Dotation de fonctionnement aux communes dans le cadre de l'accord sectoriel 2021/01 relatif à la revalorisation salariale des agents des communes, CPAS, chapitres XII non hospitaliers et Mont-de-Piété	-	22.499.999,00
BPL	100052704	4321	Subventions de fonctionnement spéciales aux communes en application de l'ordonnance du 13 février 2003 portant octroi de subventions spéciales aux communes de la RBC	10.000.000,00	10.000.000,00
BPL	100052705	4321	Dotation de fonctionnement aux communes visant à les associer au développement économique	38.545.162,00	40.683.804,00
BPL	100052706	4321	Subventions de fonctionnement aux communes pour l'intégration des jeunes issus de l'enseignement en alternance	644.472,00	677.069,00
BPL	100052707	4321	Subventions de fonctionnement aux communes en vue de promouvoir la diversité au sein des administrations communales	829.482,00	736.267,00
BPL	1E+08	4321	Soutien aux communes dans le cadre de l'accompagnement de publics spécifiques.	186.300,00	206.858,00
		4321	Soutien aux communes dans le cadre de l'aide aux personnes migrantes et autres publics particulièrement fragilisés.	90.584,00	-
BPL	100052717	4322	Subside pour favoriser la mobilité douce des agents communaux et des agents des CPAS	8.238.338,00	8.325.839,00
BPL	100052718	4322	Subventions de fonctionnement aux communes dans le cadre d'appels à projet pour des actions visant à aider les personnes migrantes et autres publics particulièrement fragilisés	33.005,00	-
BPL	100052719	4322	Subventions de fonctionnement aux communes pour le groupe de travail intercommunal sur les marchés publics	30.000,00	30.000,00
BPL	100052721	4321	Subventions de fonctionnement spécifiques aux communes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	26.785.502,00	26.785.502,00
BPL	100052722	4322	Subventions de fonctionnement aux communes destinées à pallier la fin du dispositif de subvention d'Actiris pour des agents contractuels subventionnés (ACS) au sein des pouvoirs locaux.	-	42.417.900,00

BPL	100052723	4322	Subventions de fonctionnement aux communes visant à la mise en place d'un dispositif de gratuité du transport des personnes de 65+ pour la vaccination dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	-	862.237,00
BPL	100052724	4322	Subventions de fonctionnement aux communes pour leur politique sportive dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	-	1.638.680,00
BPL	100066414	6321	Subsides aux pouvoirs subordonnés pour l'achat de bâtiments et les travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures sportives	5.758.477,00	1.380.259,00
BPL	100066421	6321	Subventions d'investissement aux communes pour la création d'infrastructures communales de quartier	219.273,00	1.372.871,00
BPL	100066425	6321	Subsides aux pouvoirs subordonnés pour des infrastructures sportives communales (PTIS)	1.170.864,00	3.080.641,00
BPL	100066427	6321	Subsides aux communes - Dotations triennales d'investissement (DTI)	5.907.056,00	2.723.320,00
BPL	100066428	6321	Subsides aux communes - Dotations triennales de développement (DTD)	1.322.920,00	1.053.581,00
BPL	100066429	6321	Subsides aux communes - DTD - soldes disponibles non utilisés reportés des DTI	391.504,00	37.311,00
Sous-Total BPL				560.354.845,00	621.470.414,00
BRU SYN	030022703	4322	Subventions de fonctionnement aux communes dans le cadre des initiatives communes du gouvernement	1.573.232,00	900.342,00
Sous-Total BRU SYN				1.573.232,00	900.342,00
TOTAL SPRB				573.784.893,00	651.286.345,00

Répartitions par bénéficiaire

Source de financement	Montants liquidés (EUR)				
	Communes	CPAS	Zones de police	Soutien indirect	Totaux

2020					
SPRB	566.507.747,00	2.470.559,00	1.607.837,00	3.198.750,00	573.784.893,00
Totaux	566.507.747,00	2.470.559,00	1.607.837,00	3.198.750,00	573.784.893,00

2021					
SPRB	641.129.710,00	4.955.284,00	2.022.627,00	3.178.724,00	651.286.345,00
Totaux	641.129.710,00	4.955.284,00	2.022.627,00	3.178.724,00	651.286.345,00

Communes

Source de financement: SPRB				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	57.872.876,00	478,74	63.477.074,00	520,61
Commune d'Auderghem	5.730.168,00	166,56	7.353.365,00	211,77
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	7.889.036,00	309,35	9.774.971,00	384,22
Ville de Bruxelles	118.375.944,00	639,51	127.640.552,00	682,88
Commune d'Etterbeek	21.723.092,00	448,15	24.216.483,00	501,05
Commune d'Evere	15.583.138,00	365,32	17.890.889,00	415,48
Commune de Forest	29.133.198,00	514,89	36.113.724,00	641,67
Commune de Ganshoren	9.492.658,00	376,19	11.297.900,00	448,53
Commune d'Ixelles	31.897.858,00	364,00	37.969.089,00	433,99
Commune de Jette	22.228.376,00	421,57	24.962.069,00	472,28
Commune de Koekelberg	12.124.788,00	552,16	13.721.089,00	627,31
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	61.893.539,00	631,70	68.948.781,00	702,76
Commune de Saint-Gilles	35.471.395,00	714,03	39.695.246,00	806,88
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	24.561.764,00	893,25	25.597.439,00	943,72
Commune de Schaerbeek	72.941.616,00	549,26	83.312.504,00	633,79
Commune d'Uccle	15.006.077,00	178,69	20.106.333,00	237,18
Commune de Watermael-Boitsfort	5.837.089,00	230,42	6.745.617,00	267,46
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	11.309.128,00	195,96	14.071.857,00	242,58
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	7.436.007,00	176,55	8.234.728,00	196,08
TOTAL	566.507.747,00	465,02	641.129.710,00	525,53

CPAS

Source de financement: SPRB				
Bénéficiaires: CPAS	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
CPAS d'Anderlecht	174.078,00	1,44	305.262,00	2,50
CPAS d'Auderghem	27.903,00	0,81	37.041,00	1,07
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	33.997,00	1,33	279.997,00	11,01
CPAS de Bruxelles	411.397,00	2,22	801.468,00	4,29
CPAS d'Etterbeek	68.992,00	1,42	220.851,00	4,57
CPAS d'Evere	69.555,00	1,63	60.837,00	1,41
CPAS de Forest	103.456,00	1,83	115.997,00	2,06
CPAS de Ganshoren	39.086,00	1,55	48.310,00	1,92
CPAS d'Ixelles	209.354,00	2,39	118.465,00	1,35
CPAS de Jette	75.753,00	1,44	85.151,00	1,61
CPAS de Koekelberg	49.081,00	2,24	34.659,00	1,58
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	239.572,00	2,45	291.933,00	2,98
CPAS de Saint-Gilles	267.195,00	5,38	1.800.286,00	36,59
CPAS de Saint-Josse-ten-Noode	70.527,00	2,56	82.636,00	3,05
CPAS de Schaerbeek	395.866,00	2,98	362.650,00	2,76
CPAS d'Uccle	95.888,00	1,14	104.591,00	1,23
CPAS de Watermael-Boitsfort	55.636,00	2,20	89.539,00	3,55
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	49.220,00	0,85	46.435,00	0,80

CPAS de Woluwe-Saint-Pierre	34.003,00	0,81	69.176,00	1,65
TOTAL	2.470.559,00	2,03	4.955.284,00	4,06

Zones de police

Source de financement: SPRB		
Bénéficiaires: Zones de police	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
5339 (Bruxelles et Ixelles)	389.517,00	589.104,00
5340 (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe)	292.296,00	340.367,00
5341 (Anderlecht, Saint-Gilles et Forest)	171.428,00	200.000,00
5342 (Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem)	268.885,00	349.039,00
5343 (Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert)	218.402,00	227.318,00
5344 (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Evere)	267.309,00	316.799,00
TOTAL	1.607.837,00	2.022.627,00

Soutien indirect

Source de financement: SPRB		
Bénéficiaires: Soutien indirect	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Brulocalis	225.000,00	205.250,00
Erap	2.973.750,00	2.973.474,00
TOTAL	3.198.750,00	3.178.724,00

Masses budgétaires gérées par Urban.brussels

Les budgets 2020 (environ 46,8 millions d'euros) et 2021 (environ 52,4 millions d'euros) ont été liquidés selon la logique budgétaire présentée ci-dessous.

Urban.brussels				
Centre financier	Compte budgétaire	Allocation de base	Montant total par AB 2020 (EUR)	Montant total par AB 2021 (EUR)
330022801	6321	Subventions d'investissement aux communes dans le cadre de be.exemplary	120.000,00	-
330032701	4322	Subventions aux communes pour les frais de fonctionnement des commissions de concertation communale	103.900,00	123.032,00
330042701	4322	Subventions de fonctionnement aux communes pour la mise en œuvre des contrats de quartiers	678.879,00	780.552,00
330042702	4322	Subventions de fonctionnement aux communes pour les études d'élaboration et de modification de programmes au bénéfice	186.508,00	578.433,00

		de communes œuvrant à la revitalisation urbaine		
330042703	4322	Subventions de fonctionnement aux communes pour la Politique de la Ville - Développement des quartiers - Axe 2	9.464.997,00	19.175.001,00
330042704	4322	Subventions de fonctionnement aux communes dans le cadre des Contrats de Rénovation Urbaine (CRU)	2.471.315,00	2.035.147,00
330042801	6321	Subventions d'investissement aux communes pour les contrats de quartiers	24.439.375,00	17.957.747,00
330042802	6321	Subventions d'investissement aux communes dans le cadre des Contrats de Rénovation Urbaine (CRU)	235.673,00	5.734.049,00
330042803	6321	Subventions d'investissement aux communes pour la Politique de la Ville - Aménagement du territoire - Axe 1	1.543.139,00	2.034.488,00
330042804	6352	Subventions d'investissement aux CPAS pour la Politique de la Ville - Aménagement du territoire - Axe 1	104.866,00	394.121,00
330052801	6321	Subventions d'investissement aux communes pour des travaux de conservation à un bien classé et/ou au petit patrimoine	7.482.034,00	3.667.243,00
Total Urban.brussels			46.830.686,00	52.479.813,00

Répartitions par bénéficiaire

Source de financement	Montants liquidés (EUR)				
	Communes	CPAS	Zones de police	Soutien indirect	Totaux

2020					
Urban.brussels	46.095.682,00	735.004,00	-	-	46.830.686,00
Totaux	46.095.682,00	735.004,00	-	-	46.830.686,00

2021					
Urban.brussels	49.684.729,00	2.795.084,00	-	-	52.479.813,00
Totaux	49.684.729,00	2.795.084,00	-	-	52.479.813,00

Communes

Source de financement: Urban.brussels				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	7.773.922,00	64,31	9.360.663,00	76,77
Commune d'Auderghem	4.634,00	0,13	66.965,00	1,93
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	253.446,00	9,94	132.769,00	5,22
Ville de Bruxelles	12.457.275,00	67,30	4.484.886,00	23,99
Commune d'Etterbeek	1.869.029,00	38,56	704.086,00	14,57
Commune d'Evere	946,00	0,02	347.651,00	8,07
Commune de Forest	3.764.270,00	66,53	3.683.508,00	65,45
Commune de Ganshoren	1.141,00	0,05	101.482,00	4,03
Commune d'Ixelles	4.182.337,00	47,73	5.553.360,00	63,48
Commune de Jette	711.009,00	13,48	439.792,00	8,32

Commune de Koekelberg	28.188,00	1,28	891.823,00	40,77
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	4.748.070,00	48,46	8.194.954,00	83,53
Commune de Saint-Gilles	6.132.530,00	123,45	5.440.471,00	110,59
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	1.208.443,00	43,95	2.449.842,00	90,32
Commune de Schaerbeek	2.234.173,00	16,82	7.057.569,00	53,69
Commune d'Uccle	157.042,00	1,87	192.685,00	2,27
Commune de Watermael-Boitsfort	3.793,00	0,15	387.597,00	15,37
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	263300	4,56	189553	3,27
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	302.134,00	7,17	5.073,00	0,12
TOTAL	46.095.682,00	37,84	49.684.729,00	40,73

CPAS

Source de financement: Urban.brussels				
Bénéficiaires: CPAS	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
CPAS d'Anderlecht	-	-	-	-
CPAS d'Auderghem	-	-	-	-
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	-	-	-	-
CPAS de Bruxelles	708.679,00	3,83	2.653.584,00	14,20
CPAS d'Etterbeek	4.140,00	0,09	-	-
CPAS d'Evere	-	-	-	-
CPAS de Forest	-	-	-	-
CPAS de Ganshoren	-	-	-	-
CPAS d'Ixelles	-	-	-	-
CPAS de Jette	22.185,00	0,42	21.500,00	0,41
CPAS de Koekelberg	-	-	-	-
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	-	-	-	-
CPAS de Saint-Gilles	-	-	120.000,00	2,44
CPAS de Saint-Josse-Ten-Noode	-	-	-	-
CPAS de Schaerbeek	-	-	-	-
CPAS d'Uccle	-	-	-	-
CPAS de Watermael-Boitsfort	-	-	-	-
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	-	-	-	-
CPAS de Woluwe-Saint-Pierre	-	-	-	-
TOTAL	735.004,00	0,60	2.795.084,00	2,29

Masses budgétaires gérées par les organismes administratifs autonomes

Pour rappel, les montants liquidés durant les exercices 2020 et 2021 se répartissent comme suit :

OAA	Montants liquidés 2020 (EUR)	TOTAL liquidé 2021 (EUR)
Actiris	85.792.979,37	68.881.594,56
ARP-GAN Bruxelles Propreté	8.782.000,00	9.025.955,00
Bruxelles Environnement	2.886.107,00	3.344.753,00
BPS	48.319.034,40	47.587.419 €
Innoviris	-	681.456,00
Perspective	8.898.199 €	8.865.945 €
TOTAL	154.678.320 €	138.387.123 €

La comparaison des montants de 2019 et de 2020 est rendue difficile par la mécanique de l'exécution budgétaire. En effet, les données transmises par certains OAA pour l'exercice 2019 n'étaient pas complètes car des montants devaient être liquidés en fin d'année N+1 voire en début d'année N+2. Plusieurs observations peuvent toutefois être formulées à la lecture des données détaillées ci-après.

Le total des flux liquidés en faveur des pouvoirs locaux par les OAA s'élève à 154.678.320 euros en 2020 et en 2021, à 138.387.123 euros.

- La masse totale des flux provenant des OAA vers les pouvoirs locaux a décliné d'un peu plus de 24 millions d'euros entre les exercices 2019 et 2020.
On observe également une diminution du flux d'environ 16 millions d'euros entre les exercices 2020 et 2021. Cette dernière peut s'expliquer par le transfert de la politique relative au dispositif des ACS au sein des pouvoirs locaux d'Actiris vers BPL et des moyens budgétaires nécessaires (vases communicants entre Actiris et BPL).
- Actiris représente la plus grande source de financement des communes et des CPAS en subsidiant des aides à l'emploi, qui représentent pratiquement la moitié des montants liquidés.
- BPS octroie environ un tiers des flux financiers des OAA vers les pouvoirs locaux.
- En valeur absolue, parmi les communes bénéficiaires, la ville de Bruxelles et les communes de Schaerbeek, d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean obtiennent la plus grande part des flux financiers.
- En valeur absolue, en ce qui concerne les CPAS, ce sont ceux de Bruxelles, d'Anderlecht, de Schaerbeek et de Molenbeek-Saint-Jean qui reçoivent une proportion plus importante des flux financiers de la Région.
- Quant aux zones de police, un tiers des flux vont à la zone de police 5339 (Bruxelles-Capitale - Ixelles), en raison de ses missions, en 2020 et presque de la moitié des subventions octroyées aux zones de police en 2021 va à la zone de police 5339.

- En gardant à l'esprit les limites de l'indicateur, si l'on compare le montant des subventions par habitant, l'on constate qu'en 2020, c'est la commune de Saint-Josse-Ten-Noode qui reçoit le montant par habitant le plus important. Suivent les communes de Koekelberg et de Saint-Gilles, tant pour l'exercice 2020 que pour l'exercice 2021.
- Dans le cas des CPAS, les montants des subventions par habitant les plus importants reviennent aux CPAS de Saint-Josse-Ten-Noode, de Forest et de Bruxelles en 2020. En 2021, on retrouve les mêmes CPAS : Saint-Josse-Ten-Noode, Forest et Bruxelles.

Répartitions globales par bénéficiaire

Source de financement	Montants liquidés (EUR)			
	Communes	CPAS	Zones de police	Totaux

2020				
Actiris	35.078.569,37	50.714.410,00	-	85.792.979,37
ARP-GAN Bruxelles Propreté	8.782.000,00	-	-	8.782.000,00
Bruxelles Environnement	2.761.827,00	124.280,00	-	2.886.107,00
BPS	27.319.035,00	-	20.999.999,40	48.319.034,40
Innoviris	-	-	-	-
Perspective	8.898.199,00	-	-	8.898.199,00
Totaux	82.839.630,37	50.838.690,00	20.999.999,40	154.678.319,77

2021				
Actiris	12.039.330,84	56842263,72	-	68.881.594,56
ARP-GAN Bruxelles Propreté	9.025.955,00	-	-	9.025.955,00
Bruxelles Environnement	3.129.279,00	215.474,00	-	3.344.753,00
BPS	30.881.008,00	-	16.706.411,00	47.587.419,00
Innoviris	681.456,00	-	-	681.456,00
Perspective	8.865.945,00	-	-	8.865.945,00
Totaux	64.622.973,84	57.057.737,72	16.706.411,00	138.387.122,56

Communes

Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	8.079.209,34	66,83	6.027.898,97	49,44
Commune d'Auderghem	2.214.559,41	64,37	1.504.521,06	43,33
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	1.943.732,33	76,22	1.547.021,96	60,81
Ville de Bruxelles	12.742.385,14	68,84	9.766.692,68	52,25
Commune d'Etterbeek	3.616.475,50	74,61	2.798.565,26	57,90
Commune d'Evere	2.646.194,28	62,04	1.849.945,00	42,96
Commune de Forest	3.421.970,57	60,48	4.207.751,01	74,76
Commune de Ganshoren	1.655.721,95	65,61	1.308.978,04	51,97
Commune d'Ixelles	4.978.633,82	56,81	2.908.790,63	33,25
Commune de Jette	2.848.945,44	54,03	3.458.527,96	65,44

Commune de Koekelberg	2.871.261,57	130,76	2.318.546,96	106,00
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	6.419.838,46	65,52	7.791.609,92	79,42
Commune de Saint-Gilles	5.097.043,61	102,60	4.018.478,65	81,68
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	4.585.135,87	166,75	3.436.150,24	126,68
Commune de Schaerbeek	9.640.584,74	72,60	4.719.692,12	35,90
Commune d'Uccle	3.000.981,05	35,73	1.810.790,00	21,36
Commune de Watermael-Boitsfort	1.815.740,18	71,68	1.486.073,04	58,92
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	2.736.142,42	47,41	1.708.607,34	29,45
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	2.525.074,69	59,95	1.954.333,00	46,54
TOTAL	82.839.630,37	68,00	64.622.973,84	52,97

CPAS

Bénéficiaires: CPAS	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
CPAS d'Anderlecht	5.549.832,08	45,91	5.481.522,03	44,96
CPAS d'Auderghem	835.812,26	24,29	711.944,91	20,50
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	1.035.371,54	40,60	637.798,51	25,07
CPAS de Bruxelles	11.245.887,25	60,75	15.044.193,60	80,49
CPAS d'Etterbeek	2.150.566,61	44,37	1.394.663,45	28,86
CPAS d'Evere	766.424,64	17,97	1.110.992,52	25,80
CPAS de Forest	3.903.063,51	68,98	4.361.687,80	77,50
CPAS de Ganshoren	482.264,24	19,11	459.240,12	18,23
CPAS d'Ixelles	2.550.404,19	29,10	1.646.574,26	18,82
CPAS de Jette	2.315.465,68	43,91	2.668.661,96	50,49
CPAS de Koekelberg	779.898,82	35,52	1.035.133,09	47,32
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	4.851.379,60	49,51	4.462.030,30	45,48
CPAS de Saint-Gilles	2.792.969,87	56,22	3.399.939,72	69,11
CPAS de Saint-Josse-ten-Noode	2.115.275,56	76,93	2.617.629,56	96,51
CPAS de Schaerbeek	4.986.543,33	37,55	7.652.089,67	58,21
CPAS d'Uccle	2.103.701,74	25,05	2.153.623,70	25,40
CPAS de Watermael-Boitsfort	711.480,84	28,09	454.844,49	18,03
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	818.983,72	14,19	615.539,60	10,61
CPAS de Woluwe-Saint-Pierre	843.364,52	20,02	1.149.628,43	27,37
TOTAL	50.838.690,00	41,73	57.057.737,72	46,77

Zones de police

Bénéficiaires: Zones de police	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Zone de police 5339 (Bruxelles et Ixelles)	7.357.900,80	8.689.330,00
Zone de police 5340 (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe)	3.185.065,80	2.123.377,00
Zone de police 5341 (Anderlecht, Saint-Gilles et Forest)	3.244.408,20	2.162.939,00
Zone de police 5342 (Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem)	1.902.148,20	1.268.099,00

Zone de police 5343 (Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert)	1.950.921,00	222.962,00
Zone de police 5344 (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Evere)	3.359.555,40	2.239.704,00
TOTAL	20.999.999,40	16.706.411,00

Actiris

Les budgets octroyés aux pouvoirs locaux se répartissent comme suit :

Actiris		
Allocation de base	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Chèques - Subventions de fonctionnement aux communes et CPAS	42.594,00	70.958,00
Partenariat - Subventions de fonctionnement aux communes et CPAS	2.958.850,41	55.792,39
Partenariat - Subventions de fonctionnement aux CPAS	-	3.814.323,50
ACS - AR 474 - Subventions de fonctionnement aux communes	28.969.472,45	6.399.270,04
Subventions de fonctionnement aux CPAS	3.921.617,13	166.080,54
Subventions de fonctionnement aux CPAS	104.786,95	5.648,04
Interventions dans les conventions premier emploi aux communes	797.959,13	756.870,41
Interventions dans les conventions premier emploi aux CPAS	491.120,68	478.967,95
Article 60 §7 'Subventions aux CPAS concernant le droit à l'intégration sociale	40.907.374,22	49.669.993,97
Subventions de frais de dossiers CPAS	1.234.450,00	1.234.450,00
Contrats d'insertion dans communes	5.050.826,40	4.752.000,00
Contrats d'insertion dans CPAS	1.313.928,00	1.272.000,00
Primes Emploi en Economie Sociale - CPAS	-	192.999,72
Prime Phoenix - communes	-	4.440,00
Prime Phoenix - CPAS	-	7.800,00
TOTAL	85.792.979,37	68.881.594,56

Répartitions par bénéficiaire

Communes

Actiris				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	3.514.834,34	29,08	1.566.654,97	12,85
Commune d'Auderghem	958.123,41	27,85	256.607,06	7,39
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	828.774,33	32,50	381.099,96	14,98
Ville de Bruxelles	6.401.502,14	34,58	2.563.513,68	13,71
Commune d'Etterbeek	1.388.804,50	28,65	719.029,26	14,88
Commune d'Evere	933.607,28	21,89	280.896,00	6,52
Commune de Forest	1.714.167,57	30,30	742.878,01	13,20
Commune de Ganshoren	458.567,95	18,17	67.260,04	2,67
Commune d'Ixelles	1.805.804,82	20,61	448.716,63	5,13
Commune de Jette	1.106.785,44	20,99	259.440,96	4,91
Commune de Koekelberg	882.578,57	40,19	322.887,96	14,76
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	3.309.596,46	33,78	906.852,92	9,24
Commune de Saint-Gilles	1.785.337,61	35,94	845.566,65	17,19

Commune de Saint-Josse-ten-Noode	1.422.225,87	51,72	387.853,24	14,30
Commune de Schaerbeek	4.136.541,74	31,15	1.013.482,12	7,71
Commune d'Uccle	1.482.675,05	17,66	176.640,00	2,08
Commune de Watermael-Boitsfort	711.596,18	28,09	327.656,04	12,99
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	1.052.037,42	18,23	395.447,34	6,82
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	1.185.008,69	28,13	376.848,00	8,97
TOTAL	35.078.569,37	28,79	12.039.330,84	9,87

CPAS

Actiris				
Bénéficiaires: CPAS	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
CPAS d'Anderlecht	5.540.872,08	45,84	5.475.582,03	44,91
CPAS d'Auderghem	823.312,26	23,93	706.944,91	20,36
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	1.013.671,54	39,75	590.079,51	23,19
CPAS de Bruxelles	11.229.877,25	60,67	15.011.553,60	80,31
CPAS d'Etterbeek	2.138.066,61	44,11	1.379.663,45	28,55
CPAS d'Evere	766.424,64	17,97	1.110.992,52	25,80
CPAS de Forest	3.898.498,51	68,90	4.353.687,80	77,36
CPAS de Ganshoren	482.264,24	19,11	459.240,12	18,23
CPAS d'Ixelles	2.527.904,19	28,85	1.631.574,26	18,65
CPAS de Jette	2.299.249,68	43,61	2.655.655,96	50,25
CPAS de Koekelberg	779.898,82	35,52	1.021.516,09	46,70
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	4.851.379,60	49,51	4.462.030,30	45,48
CPAS de Saint-Gilles	2.792.969,87	56,22	3.399.939,72	69,11
CPAS de Saint-Josse-ten-Noode	2.115.275,56	76,93	2.617.629,56	96,51
CPAS de Schaerbeek	4.986.543,33	37,55	7.652.089,67	58,21
CPAS d'Uccle	2.096.701,74	24,97	2.109.071,70	24,88
CPAS de Watermael-Boitsfort	709.151,84	27,99	439.844,49	17,44
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	818.983,72	14,19	615.539,60	10,61
CPAS de Woluwe-Saint-Pierre	843.364,52	20,02	1.149.628,43	27,37
TOTAL	50.714.410,00	41,63	56.842.263,72	46,59

Bruxelles-Propreté

Les budgets octroyés aux pouvoirs locaux se répartissent comme suit:

Bruxelles Propreté		
Allocation de base	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Subsides aux communes dans le cadre de la propreté publique	8.782.000,00	9.025.955,00
TOTAL	8.782.000,00	9.025.955,00

Répartitions par bénéficiaire

Les subventions de Bruxelles-Propreté sont octroyées aux communes uniquement.

Bruxelles Propreté				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	732.086,00	6,06	732.086,00	6,00
Commune d'Auderghem	209.938,00	6,10	209.938,00	6,05
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	160.588,00	6,30	160.588,00	6,31
Ville de Bruxelles	1.244.790,00	6,72	1.244.790,00	6,66
Commune d'Etterbeek	384.578,00	7,93	384.578,00	7,96
Commune d'Evere	262.346,00	6,15	262.346,00	6,09
Commune de Forest	351.016,00	6,20	594.971,00	10,57
Commune de Ganshoren	154.682,00	6,13	154.682,00	6,14
Commune d'Ixelles	705.290,00	8,05	705.290,00	8,06
Commune de Jette	319.142,00	6,05	319.142,00	6,04
Commune de Koekelberg	265.654,00	12,10	265.654,00	12,15
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	786.310,00	8,03	786.310,00	8,01
Commune de Saint-Gilles	617.216,00	12,42	617.216,00	12,55
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	524.674,00	19,08	524.674,00	19,34
Commune de Schaerbeek	1.031.986,00	7,77	1.031.986,00	7,85
Commune d'Uccle	379.144,00	4,51	379.144,00	4,47
Commune de Watermael-Boitsfort	147.502,00	5,82	147.502,00	5,85
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	256.924,00	4,45	256.924,00	4,43
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	248.134,00	5,89	248.134,00	5,91
TOTAL	8.782.000,00	7,21	9.025.955,00	7,40

Bruxelles Environnement

La répartition des montants octroyés aux pouvoirs locaux s'illustre de la manière suivante :

Bruxelles Environnement		
Allocation de base	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Subventions de fonctionnement aux communes en vue de contribuer aux dépenses de coordination et pour des actions et études en matière de politique de l'air, du climat, de l'énergie et du bâtiment durable	1.074.799,00	941.987,00
Subventions de fonctionnement aux communes en matière d'économie en transition et de promotion de la ville durable	616.913,00	1.208.189,00
Subventions de fonctionnement aux CPAS en matière d'économie en transition et de promotion de la ville durable	-	45.000,00
Subventions d'investissement aux communes œuvrant dans le cadre de l'amélioration de la gestion de l'environnement	449.647,00	646.493,00
Subventions d'investissement aux communes en matière de politique de l'air, du climat, de l'énergie et du bâtiment durable	400.000,00	-
Subventions de fonctionnement aux communes	276.673,00	-

Subventions de fonctionnement aux communes dans le cadre de la politique de l'environnement	-	377.305,00
Subventions d'investissement aux CPAS dans le cadre de la politique de l'environnement	-	50.175,00
Subventions de fonctionnement aux communes en matière de bien-être animal	68.075,00	75.604,00
TOTAL	2.886.107,00	3.344.753,00

Répartitions par bénéficiaire

Communes

Bruxelles Environnement				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	123.163,00	1,02	199.079,00	1,63
Commune d'Auderghem	72.879,00	2,12	138.096,00	3,98
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	67.750,00	2,66	132.401,00	5,20
Ville de Bruxelles	238.262,00	1,29	334.365,00	1,79
Commune d'Etterbeek	205.804,00	4,25	158.038,00	3,27
Commune d'Evere	120.800,00	2,83	83.466,00	1,94
Commune de Forest	103.435,00	1,83	178.690,00	3,17
Commune de Ganshoren	155.558,00	6,16	89.875,00	3,57
Commune d'Ixelles	168.808,00	1,93	224.756,00	2,57
Commune de Jette	162.334,00	3,08	259.721,00	4,91
Commune de Koekelberg	104.697,00	4,77	59.155,00	2,70
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	106.205,00	1,08	85.592,00	0,87
Commune de Saint-Gilles	79.843,00	1,61	109.047,00	2,22
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	34.070,00	1,24	37.643,00	1,39
Commune de Schaerbeek	144.103,00	1,09	315.596,00	2,40
Commune d'Uccle	183.248,00	2,18	201.540,00	2,38
Commune de Watermael-Boitsfort	80.759,00	3,19	230.745,00	9,15
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	464.799,00	8,05	114.496,00	1,97
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	145.310,00	3,45	176.978,00	4,21
TOTAL	2.761.827,00	2,27	3.129.279,00	2,57

CPAS

Bruxelles Environnement				
Bénéficiaires: CPAS	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
CPAS d'Anderlecht	8.960,00	0,07	5.940,00	0,05
CPAS d'Auderghem	12.500,00	0,36	5.000,00	0,14
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	21.700,00	0,85	47.719,00	1,88
CPAS de Bruxelles	16.010,00	0,09	32.640,00	0,17
CPAS d'Etterbeek	12.500,00	0,26	15.000,00	0,31
CPAS d'Evere	-	-	-	-
CPAS de Forest	4.565,00	0,08	8.000,00	0,14
CPAS de Ganshoren				

CPAS d'Ixelles	22.500,00	0,26	15.000,00	0,17
CPAS de Jette	16.216,00	0,31	13.006,00	0,25
CPAS de Koekelberg	-	-	13.617,00	0,62
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	-	-	-	-
CPAS de Saint-Gilles	-	-	-	-
CPAS de Saint-Josse-ten-Noode	-	-	-	-
CPAS de Schaerbeek	-	-	-	-
CPAS d'Uccle	7.000,00	0,08	44.552,00	0,53
CPAS de Watermael-Boitsfort	2.329,00	0,09	15.000,00	0,59
CPAS de Woluwe-Saint-Lambert	-	-	-	-
CPAS de Woluwe-Saint-Pierre	-	-	-	-
TOTAL	124.280,00	0,10	215.474,00	0,18

Bruxelles Prévention & Sécurité

Les budgets octroyés par BPS se répartissent comme suit :

BPS		
Allocation de base	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Subventions de fonctionnement aux communes en matière de prévention et de sécurité	26.888.435,00	29.375.790,00
Subventions d'investissement aux zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de prévention et de sécurité	430.600,00	16.706.411,00
Subventions d'investissement aux communes en matière de prévention et de sécurité	3.600.000,00	1.505.218,00
Subventions de fonctionnement aux zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale afin de couvrir les dépenses liées à la prévention de la criminalité dans le cadre des sommets européens et d'autres initiatives liées à la fonction de capitale nationale et internationale de la Ville de Bruxelles et les autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale	17.399.999,40	-
TOTAL	48.319.034,40	47.587.419 €

Répartitions par bénéficiaire

Communes

BPS				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	2.313.197,00	19,14	2.453.324,00	20,12
Commune d'Auderghem	729.955,00	21,22	659.528,00	18,99
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	700.657,00	27,47	686.709,00	26,99
Ville de Bruxelles	4.102.167,00	22,16	3.934.143,00	21,05
Commune d'Etterbeek	1.269.728,00	26,19	1.182.985,00	24,48
Commune d'Evere	969.699,00	22,73	883.253,00	20,51
Commune de Forest	927.010,00	16,38	2.256.178,00	40,09
Commune de Ganshoren	707.301,00	28,03	779.096,00	30,93

Commune d'Ixelles	1.798.737,00	20,53	1.138.076,00	13,01
Commune de Jette	1.106.220,00	20,98	2.363.831,00	44,72
Commune de Koekelberg	1.322.476,00	60,22	1.358.220,00	62,10
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	1.258.757,00	12,85	4.521.507,00	46,09
Commune de Saint-Gilles	2.016.855,00	40,60	1.931.127,00	39,25
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	2.253.338,00	81,95	2.172.824,00	80,11
Commune de Schaerbeek	3.065.195,00	23,08	1.786.876,00	13,59
Commune d'Uccle	686.924,00	8,18	697.190,00	8,22
Commune de Watermael-Boitsfort	609.927,00	24,08	532.100,00	21,10
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	791.454,00	13,71	792.906,00	13,67
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	689.438,00	16,37	751.135,00	17,89
TOTAL	27.319.035,00	22,42	30.881.008,00	25,31

Zones de police

BPS		
Bénéficiaires: Zones de police	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Zone de police 5339 (Bruxelles et Ixelles)	7.357.901	8.689.330 €
Zone de police 5340 (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe)	3.185.066	2.123.377 €
Zone de police 5341 (Anderlecht, Saint-Gilles et Forest)	3.244.408	2.162.939 €
Zone de police 5342 (Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem)	1.902.148	1.268.099 €
Zone de police 5343 (Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert)	1.950.921	222.962 €
Zone de police 5344 (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Evere)	3.359.555	2.239.704 €
TOTAL	20.999.999,40	16.706.411,00

Innoviris

Les budgets octroyés par Innoviris se répartissent comme suit :

Innoviris		
Allocation de base	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
subventions de fonctionnement aux communes pour des recherches, développements , actions ou études, ou de la démonstration et de l'valorisation dans le domaine de la recherche scientifique et de la sensibilisation aux sciences à finalité économique	-	608.228,00
Subventions de fonctionnement aux communes pour des recherches, actions ou études dans le domaine de la recherche scientifique et de la sensibilisation aux sciences	-	70.781,00
Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement de la Communauté française, pour des recherches, actions ou études dans le domaine de la recherche scientifique et de la sensibilisation aux sciences	-	2.447,00
TOTAL	-	681.456,00

Répartitions par bénéficiaire

Communes

Innoviris			
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	-	93.832,00	0,77
Commune d'Auderghem	-	-	-
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	-	-	-
Ville de Bruxelles	-	71.918,00	0,38
Commune d'Etterbeek	-	32.920,00	0,68
Commune d'Evere	-	-	-
Commune de Forest	-	84.210,00	1,50
Commune de Ganshoren	-	-	-
Commune d'Ixelles	-	-	-
Commune de Jette	-	40.067,00	0,76
Commune de Koekelberg	-	-	-
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	-	6.993,00	0,07
Commune de Saint-Gilles	-	75.404,00	1,53
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	-	-	-
Commune de Schaerbeek	-	-	-
Commune d'Uccle	-	182.290,00	2,15
Commune de Watermael-Boitsfort	-	-	-
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	-	-	-
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	-	93.822,00	2,23
TOTAL	-	681.456,00	0,56

Perspective.brussels

Les budgets octroyés par Perspective.brussels se répartissent comme suit :

Perspective.brussels		
Allocation de base	Montants liquidés 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)
Subventions de fonctionnement aux communes dans le cadre des projets du Service École	7.844.400,00	7.763.106,00
Subventions d'investissement réglementées aux communes dans le cadre du Contrat École	731.600,00	-
Subventions de fonctionnement réglementées aux communes dans le cadre du Contrat École	286.313,00	1.048.288,00
Subventions d'investissement aux pouvoirs et organismes publics subordonnés	23.801,00	-
Subventions de fonctionnement aux communes pour la production et la diffusion d'informations en matière d'aménagement du territoire	12.085,00	54.551,00
TOTAL	8.898.199 €	8.865.945 €

Répartitions par bénéficiaire

Communes

Les subventions de Perspective.brussels sont octroyées aux communes uniquement.

Perspective.brussels				
Bénéficiaires: communes	Montants liquidés 2020 (EUR)	Ratio par habitant 2020 (EUR)	Montants liquidés 2021 (EUR)	Ratio par habitant 2021 (EUR)
Commune d'Anderlecht	1.395.929,00	11,55	982.923,00	8,06
Commune d'Auderghem	243.664,00	7,08	240.352,00	6,92
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	185.963,00	7,29	186.224,00	7,32
Ville de Bruxelles	755.664,00	4,08	1.617.963,00	8,66
Commune d'Etterbeek	367.561,00	7,58	321.015,00	6,64
Commune d'Evere	359.742,00	8,43	339.984,00	7,90
Commune de Forest	326.342,00	5,77	350.824,00	6,23
Commune de Ganshoren	179.613,00	7,12	218.065,00	8,66
Commune d'Ixelles	499.994,00	5,71	391.952,00	4,48
Commune de Jette	154.464,00	2,93	216.326,00	4,09
Commune de Koekelberg	295.856,00	13,47	312.630,00	14,29
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	958.970,00	9,79	1.484.355,00	15,13
Commune de Saint-Gilles	597.792,00	12,03	440.118,00	8,95
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	350.828,00	12,76	313.156,00	11,55
Commune de Schaerbeek	1.262.759,00	9,51	571.752,00	4,35
Commune d'Uccle	268.990,00	3,20	173.986,00	2,05
Commune de Watermael-Boitsfort	265.956,00	10,50	248.070,00	9,84
Commune de Woluwe-Saint-Lambert	170928	2,96	148.834,00	2,57
Commune de Woluwe-Saint-Pierre	257.184,00	6,11	307.416,00	7,32
TOTAL	8.898.199,00	7,30	8.865.945,00	7,27

Conclusions

Les données relatives aux subventions octroyées par le Service public régional de Bruxelles et Urban.brussels, en tant que services du gouvernement, ainsi que par plusieurs OAA, aux communes, CPAS, zones de police et, sous forme de soutien indirect, à deux ASBL (Erap, et Brulo-calis) ont été traitées pour les exercices 2020 et 2021.

Dans la continuité du premier rapport, les masses budgétaires relatives aux subventions octroyées aux pouvoirs locaux pour les exercices concernés ont été photographiées et l'exécution budgétaire de 2020 et de 2021 a été présentée.

La plus grande partie des liquidations des subventions est octroyée aux pouvoirs locaux par les services du gouvernement et plus particulièrement par BPL. Les principales sources de financement sont également Urban.brussels, ainsi qu'Actiris et Bruxelles Prévention & Sécurité.

Les liquidations les plus importantes sont les suivantes :

Bruxelles Pouvoirs locaux :

- la dotation générale aux communes ;
- la dotation de fonctionnement aux communes visant à les associer au développement économique ;
- La dotation aux communes en exécution de l'article 46 bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises ;
- les trois subventions visant à soutenir la revalorisation salariale des agents des pouvoirs locaux;
- les subventions liées aux primes de revalorisations du personnel des pouvoirs locaux (prime unique) et des hôpitaux ;
- la subvention de fonctionnement spécifique aux communes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 ;
- la subvention destinée à pallier la fin du dispositif des agents contractuels subventionnés au sein des pouvoirs locaux ;
- la dotation relative à la mise en œuvre du protocole d'accord 2021/01 relatif à la revalorisation salariale des agents des pouvoirs locaux.

Urban.brussels : subventions d'investissement aux communes pour les contrats de quartiers ;

Actiris : les agents Article 60 ;

Bruxelles Prévention & Sécurité : subventions aux zones de police ;

En ce qui concerne les bénéficiaires, les communes reçoivent la majorité des flux financiers adressés aux pouvoirs locaux (il faut toutefois noter les cas de rétrocession de certains subsides à d'autres bénéficiaires comme les CPAS, les hôpitaux publics, les associations Chapitre XII, etc.).

Pour ce qui est des services du gouvernement, la répartition entre les communes reste assez stable entre les exercices 2019 et 2020. En valeur absolue, les principales bénéficiaires sont la ville de Bruxelles, les communes de Schaerbeek, de Molenbeek-Saint-Jean et d'Anderlecht. En valeur absolue, parmi les CPAS, celui de Bruxelles reste le bénéficiaire le plus important. La plus grande part des subventions aux zones de polices va à la zone de police 5339 (Bruxelles – Ixelles).

En gardant à l'esprit les limites de l'indicateur, si l'on compare le montant des subventions par habitant, l'on constate qu'en 2020, c'est la commune de Saint-Josse-Ten-Noode qui reçoit le montant par habitant le plus important. Suivent la commune de Saint-Gilles, la ville de Bruxelles et la commune de Molenbeek-Saint-Jean. En 2021, on retrouve les mêmes communes : Saint-Josse-Ten-Noode, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean et la ville de Bruxelles. Dans le cas des CPAS, les montants des subventions par habitant les plus importants reviennent aux CPAS de la ville de Bruxelles et de Saint-Gilles tant pour l'exercice 2020 que pour celui de 2021.

Les organismes administratifs autonomes, quant à eux, voient la majorité de leurs flux octroyée aux communes. Parmi les communes bénéficiaires, en valeur absolue, la ville de Bruxelles et les communes de Schaerbeek, d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean perçoivent la plus grande part des flux financiers.

En ce qui concerne les CPAS, en valeur absolue, ce sont ceux de Bruxelles, d'Anderlecht, de Schaerbeek et de Molenbeek-Saint-Jean qui reçoivent une proportion plus importante des flux financiers de la Région.

En gardant à l'esprit les limites de l'indicateur, si l'on compare le montant des subventions par habitant, l'on constate qu'en 2020 c'est la commune de Saint-Josse-Ten-Noode qui reçoit le montant par habitant le plus important. Suivent les communes de Koekelberg et de Saint-Gilles, tant pour l'exercice 2020 que pour l'exercice 2021. Dans le cas des CPAS, les montants des subventions par habitant les plus importants reviennent aux CPAS de Saint-Josse-Ten-Noode, de Forest et de Bruxelles en 2020. En 2021, on retrouve les mêmes CPAS : Saint-Josse-Ten-Noode, Forest et Bruxelles.

Quant aux zones de police, en raison de ses missions, un tiers des flux vont à la zone de police 5339 (Bruxelles-Capitale - Ixelles) en 2020 et presque de la moitié des subventions octroyées aux zones de police en 2021 va à la zone de police 5339.

Annexes

Annexe 1: Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales

Le FRBRTC octroie des prêts d'assainissement et des prêts pour le financement d'investissements communaux.

FRBRTC - Prêts d'assainissement

Communes	Montants 2021 (EUR.)
Anderlecht	
Auderghem	
Berchem-Sainte-Agathe	3.270.000
Bruxelles Ville	
Etterbeek	
Evere	
Forest	
Ganshoren	
Ixelles	
Jette	
Koekelberg	
Molenbeek-Saint-Jean	
Saint-Gilles	
Saint-Josse-Ten-Noode	
Schaerbeek	
Uccle	
Watermael-Boitsfort	
Woluwe-Saint-Pierre	
Woluwe-Saint-Lambert	
Total	3.270.000

FRBRTC - Financement Investissements

Communes	Montants 2020 (EUR.)	Montants 2021 (EUR.)
Anderlecht		6.943.166
Auderghem		
Berchem-Sainte-Agathe		
Bruxelles Ville		
Etterbeek		
Evere		544.505
Forest		2.083.033
Ganshoren		
Ixelles		
Jette		
Koekelberg		539.598
Molenbeek-Saint-Jean		
Saint-Gilles		
Saint-Josse-Ten-Noode	1.561.579	
Schaerbeek	4.100.000	
Uccle		770.000
Watermael-Boitsfort		
Woluwe-Saint-Pierre		652.728
Woluwe-Saint-Lambert		1.079.096
Total	5.661.579	12.612.126

Annexe 2: Tableau population 2020 et 2021²¹

Nombre d'habitants (données IBSA)	2020 (nombre de personnes)	2021 (nombre de personnes)
Anderlecht	120.887	121.929
Auderghem	34.404	34.723
Berchem-Sainte-Agathe	25.502	25.441
Bruxelles	185.103	186.916
Etterbeek	48.473	48.331
Evere	42.656	43.061
Forest	56.581	56.281
Ganshoren	25.234	25.189
Ixelles	87.632	87.488
Jette	52.728	52.854
Koekelberg	21.959	21.873
Molenbeek-Saint-Jean	97.979	98.112
Saint-Gilles	49.678	49.196
Saint-Josse-ten-Noode	27.497	27.124
Schaerbeek	132.799	131.451
Uccle	83.980	84.774
Watermael-Boitsfort	25.332	25.221
Woluwe Saint-Lambert	57.712	58.010
Woluwe Saint-Pierre	42.119	41.996
Total Région de Bruxelles-Capitale	1.218.255	1.219.970

²¹ IBSA [Évolution annuelle | IBSA](#), Tableau, [1.1 population evolution annuelle 20220926.xlsx \(live.com\)](#).

Abréviations

- AB	Allocation de base
- ACS	Agent contractuel subventionné
- BEE	Bruxelles Économie et Emploi
- BFB	Bruxelles Finances et Budget
- BL	Bruxelles Logement
- BM	Bruxelles Mobilité
- BPL	Bruxelles Pouvoirs locaux
- BPS	Bruxelles Prévention & Sécurité
- BRU INT	Bruxelles International
- BRU SYN	Bruxelles Synergie
- Brulocalis	Association Ville & communes de Bruxelles (<i>anciennement AVCB</i>)
- Cocom	Commission communautaire commune
- CPAS	Centre public d'action sociale
- DGC	Dotation générale aux communes
- DTD	Dotation triennale de développement
- DTI	Dotation triennale d'investissement
- Erap	École régionale d'administration publique
- FRBRTC	Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales
- OAA	Organisme administratif autonome
- OOBCC	Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle.
- PTI	Programme triennal d'investissement
- SPF	Service public fédéral
- SPRB	Service public régional de Bruxelles
- BRU SYN	Bruxelles Synergie

Table des matières

Les flux financiers vers les pouvoirs locaux en Région de Bruxelles-Capitale (2020-2021)	1
Périmètre de l'analyse.....	1
Sources de financement.....	1
Bénéficiaires	1
Période	2
Flux financiers pris en considération.....	2
Flux financiers non analysés.....	3
Collecte des données	3
Analyse des données	4
Masses budgétaires régionales	7
Masses globales.....	8
Répartitions par bénéficiaire.....	8
Communes.....	9
CPAS.....	10
Zones de police.....	11
Soutien indirect	11
Masses budgétaires gérées par les services du gouvernement.....	12
Répartitions globales par bénéficiaire.....	15
Communes.....	15
CPAS.....	16
Zones de police.....	16
Soutien indirect	17
Masses budgétaires gérées par le Service public régional de Bruxelles	17
Répartitions par bénéficiaire.....	21
Communes.....	22
CPAS.....	22
Zones de police.....	23
Soutien indirect	23
Masses budgétaires gérées par Urban.brussels.....	23
Répartitions par bénéficiaire.....	24
Communes.....	24
CPAS.....	25
Masses budgétaires gérées par les organismes administratifs autonomes	26
Répartitions globales par bénéficiaire.....	27
Communes.....	27

CPAS.....	28
Zones de police.....	28
Actiris.....	29
Répartitions par bénéficiaire.....	29
Communes.....	29
CPAS.....	30
Bruxelles-Propreté.....	30
Répartitions par bénéficiaire.....	31
Bruxelles Environnement	31
Répartitions par bénéficiaire.....	32
Communes.....	32
CPAS.....	32
Bruxelles Prévention & Sécurité.....	33
Répartitions par bénéficiaire.....	33
Communes.....	33
Zones de police.....	34
Innoviris	34
Répartitions par bénéficiaire.....	35
Communes.....	35
Perspective.brussels.....	35
Répartitions par bénéficiaire.....	36
Communes.....	36
Conclusions.....	36
Annexes	39
Annexe 1: Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales	39
Annexe 2: Tableau population 2020 et 2021	40
Abréviations	41



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Titre de l'ouvrage

Les flux financiers vers les pouvoirs locaux en Région de
Bruxelles-Capitale | Rapport 2020-2021

Éditeur responsable

Rochdi Khabazi, Directeur général

Contact

Bruxelles Pouvoirs locaux
Place Saint-Lazare 2
1035 Bruxelles
pouvoirs-locaux@sprb.brussels
www.pouvoirs-locaux.brussels

Ce rapport existe uniquement en format digital.

N'imprimez ce document que si nécessaire.

Dépôt légal : 2024/14.404/6

© 2024 - Bruxelles Pouvoirs locaux - Tous droits réservés